# Agents publics. Généralisation des formations aux gestes de premiers secours. Circulaire n° CPAF1825636C du 2 octobre 2018

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Circulaire

La circulaire n° CPAF1825636C du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premier secours vise à définir les modalités selon lesquelles les trois versants de la fonction publique peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif défini par le Président de la République de former, avant la fin du quinquennat, 80 % de la population aux gestes de premiers secours. La circulaire recense dans un premier temps les actions de formation qui déclinent cet objectif. Il valorise notamment la formation de « sensibilisation aux gestes qui sauvent » dont le format de 2 heures, défini par un arrêté en date du 30 juin 2017, permet un déploiement auprès d'un nombre important de personnes. Elle distingue, dans un deuxième temps, les modalités de mise en œuvre de cet objectif en formation initiale comme en formation continue. Enfin elle précise dans un troisième temps la manière dont la réalisation de l'objectif pourra être évaluée.